

Règlement de la piste de kart du Festival Pédagogique de Kart Electrique

1. Tout participant est tenu d'avoir pris connaissance du dit règlement.
2. Toute personne entrant dans le parc fermée est considérée comme ayant acceptée ce règlement.
3. Dès que le pilote est installé dans le kart, le port du casque intégral attaché est obligatoire avec la visière fermée.
4. Le port de la minerve, de la combinaison, des gants et des chaussures fermées est obligatoire. L'organisation en met à disposition des pilotes l'ensemble de ce matériel de protection.
5. Un maximum de 8 karts en piste est autorisé.
6. La vitesse maximale des karts est de 60 km/h.
7. Les karts devront avoir une carte verte d'assurance de type « engin de loisirs d'une puissance inférieure à 250 cm³ ».
8. Le départ n'est autorisé qu'à la personne ayant correctement attaché son casque intégral.
9. Les écharpes et foulards sont formellement interdits. Les cheveux longs doivent être attachés et glissés dans la charlotte sous le casque.
10. Le comportement de chacun doit être correct sur la piste. Il est interdit de pousser ou de se tamponner avec les karts. Les personnes dont le comportement sera jugé dangereux pourront se voir exclure à tout moment de la manifestation.
11. En cas d'immobilisation sur la piste, il est interdit de descendre du kart.
12. En cas de problème, levez le bras pour signaler la panne. Une personne viendra vous dégager.
13. Il est obligatoire de suivre les conseils des commissaires de pistes.
14. La voie d'accès à la piste, ainsi que la voie de décélération doivent se prendre au pas.
15. Aucune personne ne doit franchir les barrières délimitant le périmètre de sécurité de la piste.
16. Les vêtements qui seraient salis ou endommagés ne feront l'objet d'aucun dédommagement.
17. La pratique du karting lors du Festival est une démonstration et ne peut en aucun cas être considérée comme de la compétition.
18. Les informations transmises sur les différents écrans ne le sont qu'à titre informatif.
19. La pratique du karting est déconseillée aux personnes qui présentent des troubles respiratoires ou cardiaques et aux femmes enceintes.
20. L'utilisation des téléphones portables est interdite sur les karts.
21. Il est interdit de conduire un kart en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants même prescrit médicalement.
22. Les commissaires de pistes se réservent le droit d'arrêter les karts en cas de conduite dangereuse.
23. Les drapeaux rouges agités par les commissaires de piste signalent un problème sur la piste : TOUT les karts doivent s'arrêter immédiatement sans condition, dans les plus brefs délais, à l'endroit où ils se trouvent.
24. Les drapeaux à damier indiquent la fin de la série et le retour au stand.
25. Tout participant qui entre dans le parc fermé est considéré comme ayant accepté ce règlement.